

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/11/2025 - 162700 - 1989 B 05363 - 350 320 040 - A.I.C.I. SA AGENCE
INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE



AGENCE
INTERNATIONALE DE
COMMERCIALISATION
IMMOBILIÈRE

**TRANSACTION
LOCATION
GESTION**

PARIS

124, avenue Victor Hugo
75116
Tél : 01 47 27 26 23
Fax : 01 47 27 25 10
E-mail : paris@aici.fr

CANNES

17, La Croisette,
Gray d'Albion 06400
Tél : 04 93 39 20 60
Fax : 04 93 39 20 04
E-mail : cannes@aici.fr

ABIDJAN

01 BP 1206 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél : 00 (225) 20 22 11 11
Fax : 00 (225) 20 21 91 21
E-mail : contact@aici.fr

YAMOOUSSOUKRO

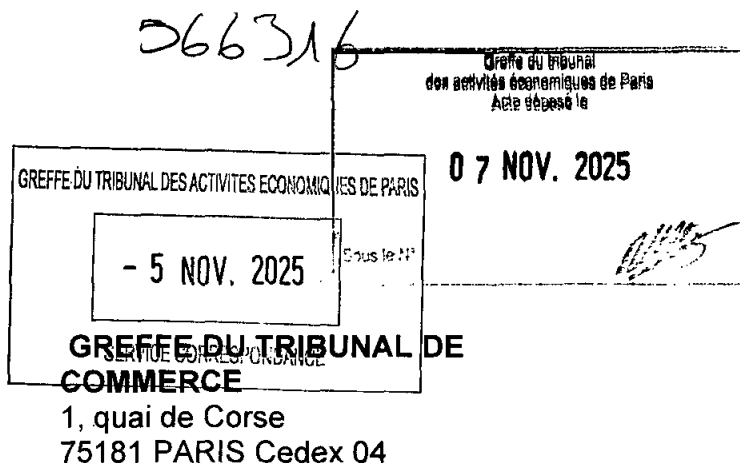
BP 1272 YAMOOUSSOUKRO
Tél : 00 (225) 30 64 07 34
Fax : 00 (225) 30 64 09 51
E-mail : aiciyakro@aici.ci

LIBREVILLE

BP 905 Libreville
GABON
Tél : 00 (241) 72 00 80
Fax : 00 (241) 72 00 81
E-mail : aicigabon@yahoo.fr

OUAGADOUGOU

11 BP 1351 CMS Ouaga 11
BURKINA FASO
Tél : 00 (226) 50 30 62 65
Fax : 00 (226) 50 30 62 67
E-mail : aici.burkina@fasonet.bf



**Objet : AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION
IMMOBILIERE
N° RCS : 350320040 RCS PARIS**

Paris, le 21 Octobre 2025

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous référence, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan + annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le compte de résultat clos le 31 décembre 2024,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport général du Commissaire Aux Comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 44.62 Euros en règlement de cette formalité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos sincères salutations.

La Présidente

Groupe AICI International : <http://www.aici.fr>

**AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION
IMMOBILIERE**

Société Anonyme au capital de 750 000,00 Euros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 23 JUIN 2025**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à s'élevant à 6 019.47 Euros, de la manière suivante :

- Un résultat de 6 019.47 €

- Une somme de 319.47 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 5 700.00 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" créditeur qui s'élèvera à 485.398,96 €.

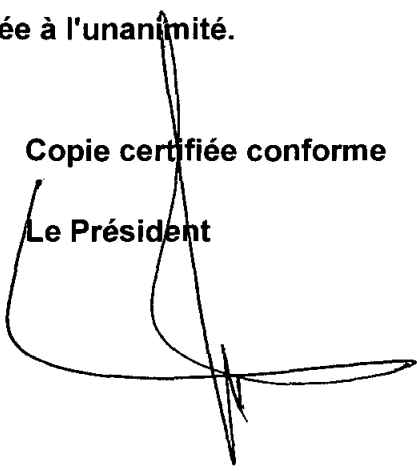
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Le Président



AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE

Société Anonyme au capital de 750 000.00 Euros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Madame Elisabeth GANDON assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 16 des statuts, cette décision a été prise pour une durée de 6 ans.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE OU UNE SOCIETE FILIALE

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :



- D'une part par l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de capital supérieure à 10 % ;
- Et d'autre part, les filiales dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Liste des conventions réglementées des mandataires sociaux ou actionnaires significatifs

Personne concernée : Madame Elisabeth GANDON, Présidente et Gérante de la S.A.R.L. MALESHERBES GESTION

- Refacturations diverses

- Refacturation de la mise à disposition de personnel par la S.A.R.L. MALESHERBES GESTION à la S.A. A.I.C.I. qui a donné lieu à une charge de 73 916.71 €uros H.T. pour l'exercice 2024.
- Refacturation de commissions d'apporteur d'affaires et fonctionnement de service gérance par la S.A.R.L. MALESHERBES GESTION à la S.A. A.I.C.I. qui a donné lieu à une charge de 436 919.72 € H.T. pour l'exercice 2024.

- Compte courant de la filiale : S.A.R.L. MALESHERBES GESTION

Le compte courant de la S.A.R.L. MALESHERBES GESTION est créditeur de la somme de 95 743.71 €uros (intérêts inclus) au 31/12/2024.

Les intérêts calculés au taux maximum fiscalement déductible de 5.57 % ont généré une charge financière et se sont élevés à la somme de 12 501.77 €uros.

- Compte courant des actionnaires

Le compte courant des actionnaires présente un solde créditeur de 388 128.50 € au 31/12/2024. Ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

- Créances diverses

- Le compte courant de la société A.I.C.I. LIBREVILLE GABON présente un solde débiteur de 55 927.08 € au 31/12/2024. Ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.
- Le compte courant de la société A.I.C.I. OUAGADOUGOU BURKINA présente un solde débiteur de 5 247 € au 31/12/2024. Ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.



- Le compte courant de la société A.I.C.I. ABIDJAN COTE D'IVOIRE présente un solde débiteur de 147 112.91 € au 31/12/2024. Ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

- Convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

Abandon de créances à caractère financier consenti par Madame Dominique FOLLOROUX- OUATTARA au profit de la S.A. AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour une somme de 180 000 € en date du 28 décembre 2020.

Filiales dont notre société possède directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

- S.A.R.L. AICI BURKINA : 50 % de détention et facturation d'une somme de 9.000 € au titre de l'assistance réalisée au titre de l'année 2024.
- S.A. AICI GABON : 51 % de détention et facturation d'une somme de 15.000 € au titre de l'assistance réalisée au titre de l'année 2024.
- E.U.R.L. MALESHERBES GESTION : 100 % de détention

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

- Madame Elisabeth GANDON, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général au sein de la société AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE,
Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés : Gérante de la société MALESHERBES GESTION.
- Monsieur Loïc FOLLOROUX, Administrateur, au sein de la société AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE,
Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés :
 - Président de la société AFRICA TIME.COM,



- Madame Nathalie FOLLOROUX, Administrateur, au sein de la société AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE et Gérante de la S.C.I. VICTOR.
- Madame Véronique PADOVANI, Administrateur, au sein de la société AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte :

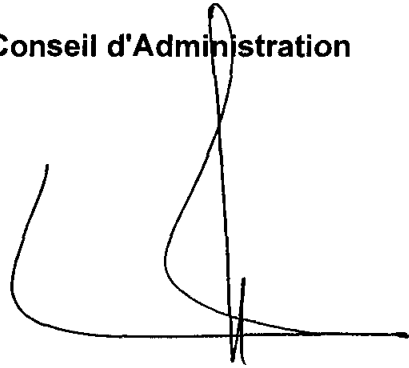
- De la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (C.com. art. L. 225-102-1) de notre ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
 - Du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
 - Les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;
 - Les engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.
- Madame Elisabeth GANDON, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, rémunération brute pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 : 70 788.38 €.
 - Monsieur Loic FOLLOROUX, Administrateur et Commercial, rémunération brute pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 : 10 647.00 €.



DELEGATIONS

Aucune délégation de pouvoir n'a été accordée.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a vertical stroke extending upwards and a horizontal stroke extending to the right, intersected by a vertical line.

AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE

Société Anonyme au capital de 750 000,00 Euros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt-trois juin, à dix heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre recommandée ou en main propre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Madame Elisabeth GANDON préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Loïc FOLLOROUX et Madame Dominique FOLLOROUX-OUATTARA, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nathalie FOLLOROUX est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les actions composant le capital, soit plus d'un cinquième, sur première convocation, des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation,



- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le rapports du Président sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le rapport du Président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Examen du rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Jetons de présence aux administrateurs,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la Présidente présente le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise. Puis elle fait donner lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.



Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à un montant global de 4 792 € et qui ont donné lieu à une imposition de 719 €.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à s'élevant à 6 019.47 Euros, de la manière suivante :

- Un résultat de 6 019.47 €

- Une somme de 319.47 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 5 700.00 €

affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" créditeur qui s'élèvera à 485.398,96 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale en approuve les termes dans son intégralité.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

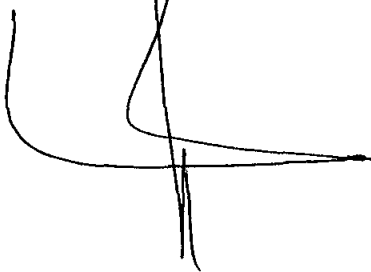
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants.

Le Président
Mme Elisabeth GANDON



Le Secrétaire
Mme Nathalie FOLLOROUX



Les Scrutateurs
Monsieur Loïc FOLLOROUX

Mme Dominique FOLLOROUX-OUATTARA



AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE

Société Anonyme au capital de 750 000.00 Euros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2025

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1. Option pour le régime fiscal des sociétés de groupe (articles 223 A et 223 Q du Code Général des Impôts)

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 22 décembre 1993.

Personne concernée : Madame Elisabeth GANDON, Gérante de la société Malesherbes Gestion S.A.R.L. et Président Directeur Général de votre société.

Objet : Votre société a décidé d'opter pour le régime fiscal des sociétés de groupe et de conclure une convention d'intégration fiscale avec la société Malesherbes Gestion S.A.R.L. au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1994.

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, le résultat fiscal du groupe est un bénéfice de 27.889 Euros.



2. Avance en compte courant

Ratification : Par votre Assemblée Générale en date du 07 juin 1990.

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA a consenti à votre société des avances en compte courant, non rémunérées, qui s'élevaient au 31 décembre 2024 à 388 128.50 €. Ces avances n'ont pas été rémunérées au titre de l'exercice 2024.

3. Convention d'assistance apportée par Malesherbes Gestion

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 23 décembre 1997.

Personne concernée : Madame Elisabeth GANDON, Gérante de la société Malesherbes Gestion S.A.R.L. et Président Directeur Général de votre société.

Objet : Malesherbes Gestion a assisté votre société dans les domaines de la direction et du management, de la comptabilité générale et de la gestion d'immeubles. A ce titre, Malesherbes Gestion refacture à votre société des coûts de frais de personnel.

Rémunération : Le montant des coûts refacturés à votre société par Malesherbes Gestion s'élève pour l'exercice à 73 916.71 €.

Indépendamment, la société Malesherbes Gestion a facturé à votre société 436 919.72 € au titre des commissions d'apporteur d'affaires sur les opérations courantes de Transaction, et de fonctionnement du service gérance.

4. Avances en compte courant faites à la société Malesherbes Gestion S.A.R.L. par votre société

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 04 janvier 1999.

Personne concernée : Madame Elisabeth GANDON, Gérante de la société Malesherbes Gestion S.A.R.L. et Président Directeur Général de votre société.

Objet : La société Malesherbes Gestion S.A.R.L. a consenti à votre société des avances en compte courant qui s'élevaient au 31 décembre 2024 à 95 743.71 Euros (intérêts inclus), rémunérées à hauteur de 12 501.77 pour l'exercice 2024.



5. Convention d'assistance et avance entre votre société et la société A.I.C.I GABON

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 26 décembre 2001.

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, associée détenant plus de 10 % des droits de vote au 31 décembre 2024.

Objet : Votre société a assisté la société A.I.C.I GABON dans les domaines du management, du contrôle des comptes et dans l'organisation et le fonctionnement des services internes. A ce titre, votre société refacture à A.I.C.I GABON les coûts effectifs engagés par votre société pour fournir les services considérés.

Rémunération : Votre société a facturé durant l'exercice à A.I.C.I Gabon un montant de 15.000,00 €, correspondant à la facturation de l'assistance au titre de l'année 2024.

Le compte courant de la société A.I.C.I. LIBREVILLE GABON présente un solde débiteur de 55 927.08 € au 31/12/2024. Ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération au titre de l'exercice 2024.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé:

1. Abandon de créance de Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 04 décembre 1995.

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA a consenti un abandon de créance le 31 décembre 1995 à hauteur de 457.347,05 € (3.000.000 F) d'avance en compte courant au profit de votre société, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Votre Conseil d'Administration du 31 décembre 2008 avait autorisé la mise en œuvre de cette clause de retour à meilleure fortune avec le remboursement le même jour d'une somme de 19.122,36 €. Cette même clause n'a pas trouvé à s'appliquer depuis, pour le solde de l'abandon consenti, d'un montant de 438.224,69 €.

2. Abandon de créance de Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 15 décembre 1997.



Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA a consenti un abandon de créance le 31 décembre 1997 à hauteur de 228.673,52 € (1.500.000 F) d'avance en compte courant au profit de votre société, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause de retour à meilleure fortune, n'a jamais trouvé à s'appliquer.

3. Abandon de créance de Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 12 décembre 2000.

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA a consenti un abandon de créance le 31 décembre 2000 à hauteur de 53.357,16 € (350.000 F) d'avance en compte courant au profit de votre société, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause de retour à meilleure fortune, n'a jamais trouvé à s'appliquer.

4. Convention d'abandon de créances au profit de la société A.I.C.I Gabon

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Aux termes d'une convention signée au Avril 2005, votre société a consenti un abandon de créances assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 50.715.759 Francs CFA (77.315,68 €) à sa filiale, la société A.I.C.I Gabon. Cette clause de retour à meilleure fortune n'a jamais trouvé à s'appliquer.

5. Abandon de compte courant par Madame FOLLOROUX OUATTARA

Autorisation : Par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 28 décembre 2020

Personne concernée : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA, Associée détenant plus de 10 % des droits de vote le 31 décembre 2024.

Objet : Madame Dominique FOLLOROUX OUATTARA a consenti le 28 décembre 2020 à votre société un abandon de compte courant d'un montant de 180.000,00 €, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

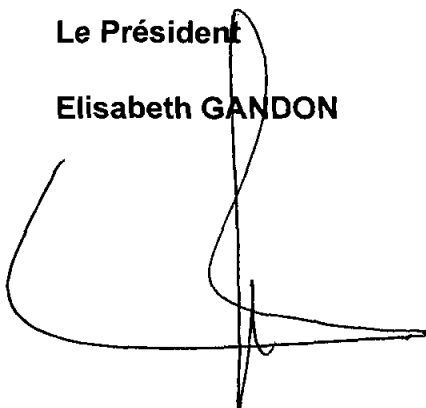
La clause de retour à meilleure fortune n'a jamais trouvé à s'appliquer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' or 'O' shape with a vertical line extending downwards.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président

Elisabeth GANDON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elisabeth Gandon', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop on the left and a vertical stroke on the right.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	28 089	28 089		
Fonds commercial (1)	861 581		861 581	861 581
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	456 754	385 904	70 849	80 787
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	972 306		972 306	972 306
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	63 181		63 181	63 181
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 381 910	413 993	1 967 917	1 977 855
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	145 285		145 285	194 558
Autres créances	584 548	5 128	579 420	1 469 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	53 888		53 888	51 795
Disponibilités	671 733		671 733	698 372
Charges constatées d'avance (3)	31 018		31 018	30 231
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 486 472	5 128	1 481 344	2 443 972
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 868 383	419 121	3 449 261	4 421 827
(1) Dont droit au bail			800 474	800 474
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	750 000	750 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	29 713	29 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	27 815	27 815
Report à nouveau	479 699	479 186
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 019	540
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 293 246	1 287 227
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	380	1 028
Emprunts et dettes financières diverses (3)	483 872	348 849
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	818 200	1 894 324
Dettes fiscales et sociales	250 745	270 807
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	602 817	618 490
Produits constatés d'avance		1 102
TOTAL DETTES	2 156 015	3 134 601
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 449 261	4 421 827

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

2 156 015

3 134 601

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

380

1 028

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

**AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION
IMMOBILIERE**

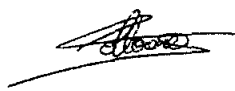
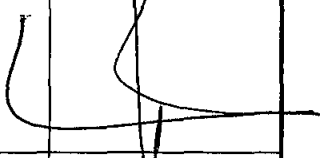
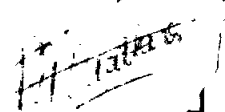
Société Anonyme au capital de 750 000,00 Euros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2025

Actionnaire	Actions*	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Loic FOLLOROUX 171, avenue Victor Hugo PARIS	198 PP	198		
Madame Nathalie FOLLOROUX 3, Villa Jocelyn 75116 PARIS	198 PP	198		
Madame Elisabeth GANDON 62, rue saint Didier 75116 PARIS	30 PP	30		
Madame Dominique FOLLOROUX-OUATTARA 140, avenue Victor Hugo 75116 PARIS	49 484 PP	49 484		
Madame Fanta OUATTARA-SENGER 2 rue Robert-de-Traz GENEVE (SUISSE)	60 PP	60		
Madame Véronique PADOVANI 57-59, rue des Belles Feuilles 75116 PARIS	30 PP	30		

Actionnaire	Actions*	Voix	Mandataire	Signature
TOTAL sur les 50 000 actions composant le capital social	50 000 PP	50 000		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que actionnaires sont présents ou représentés, totalisent actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

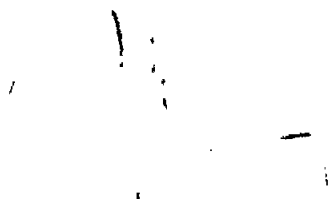
A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

Mme Elisabeth GANDON



Le Secrétaire

Mme Nathalie FOLLOROUX



Les Scrutateurs

Monsieur Loïc FOLLOROUX

Mme Dominique FOLLOROUX-OUATTARA



**AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION
IMMOBILIERE**

Société Anonyme au capital de 750 000,00 €uros

Siège social : 124, avenue Victor Hugo

75116 PARIS

RCS PARIS 350 320 040

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le cinq juin, à dix heures,

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

- Madame Elisabeth GANDON, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Monsieur Loïc Monsieur Loïc FOLLOROUX, administrateur,
- Madame Nathalie FOLLOROUX, administrateur,
- Madame Véronique PADOVANI, administrateur.

La séance est présidée par Madame Elisabeth GANDON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, laquelle, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :



- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen de l'activité de l'exercice écoulé et des perspectives d'avenir,
- Arrêté des comptes sociaux et établissement du rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Examen des dates d'expiration de mandats des dirigeants sociaux,
- Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes et du texte des projets de résolutions,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le Président rappelle que les comptes de l'exercice et leurs annexes, objet de la présente délibération, ont été remis ou transmis à chaque administrateur préalablement à la présente réunion.

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement, à l'unanimité, les comptes annuels de cet exercice qui fait apparaître un bénéfice de 6 019.47 Euros.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Le Conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que les échéances des mandats des administrateurs en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 6 019.47 Euros, de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Un résultat de | 6 019.47 € |
| - Une somme de | 319.47 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de | 5 700.00 € |



affectée, pour solde, au compte "Report à Nouveau" créditeur qui s'élèvera à 485.398,96 €.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En conséquence de ce qui précède, le Conseil, sur la proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 23 juin 2025 à 10 H 00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Jetons de présence aux administrateurs,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE - TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Conseil, à l'unanimité, arrête ensuite les termes du rapport sur le gouvernement d'entreprise qu'il présentera à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

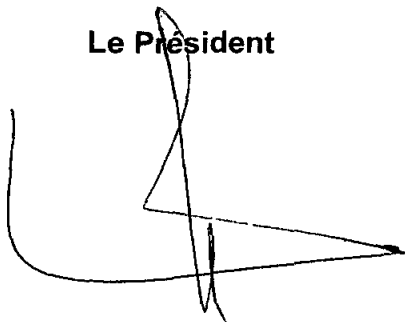
Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine Assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom, followed by a vertical line.

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA AGENCE INTERNATIONALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 449 261 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 019 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Fonds commercial : non amortissable
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier et aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des Immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	861 581			861 581
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 089			28 089
Immobilisations incorporelles	889 670			889 670
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	367 819	1 400		369 219
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 877	658		87 535
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	454 696	2 058		456 754
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	972 306			972 306
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	63 181			63 181
Immobilisations financières	1 035 487			1 035 487
ACTIF IMMOBILISE	2 379 853	2 058		2 381 910

Immobilisations Incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	61 107
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	61 107

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA AICI GABON LIBREVILLE	30 490	-579 180	51,00	-188 356
EURL MALESHERBES GESTION 75116 PARIS	160 000	153 203	100,00	12 379
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SARL AICI BURKINA OUAGADOUGOU	15 245	88 516	50,00	7 447

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	948 123	948 123	51 369		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	7 622	7 622	5 247		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les éléments repris dans ce tableau sont ceux des comptes arrêtés :

- au 31/12/2024 pour la société MALESHERBES GESTION ;
- au 31/12/2024 pour la société AICI BURKINA ;
- au 31/12/2024 pour la société AICI GABON.

Notes sur le bilan

Amortissements des Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 089			28 089
Immobilisations incorporelles	28 089			28 089
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	295 602	8 044		303 646
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 307	3 951		82 258
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	373 909	11 995		385 904
ACTIF IMMOBILISE	401 998	11 995		413 993

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 824 032 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	63 181		63 181
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	145 285	145 285	
Autres	584 548	584 548	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	31 018	31 018	
Total	824 032	760 851	63 181

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
clients factures à établir	120 000
état - produits à recevoir	31
Produits à recevoir	500
Intérêts courus à recevoir	12
Total	120 543

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 750 000,00 € décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 156 015 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	380	380		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	818 200	818 200		
Dettes fiscales et sociales	250 745	250 745		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 086 689	1 086 689		
Produits constatés d'avance				
Total	2 156 015	2 156 015		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	483 872			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 388 129 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
fournisseurs factures non parvenues	460 083
Intérêts courus à payer	380
Provision sur congés payés	42 797
provision charges sur congés payés	14 979
Formation continue	813
Taxe apprentissage	479
Total	519 532

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges constatées d'avance	31 018		
Total	31 018		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 232 810	809 000	2 041 810
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	38 158		38 158
TOTAL	1 270 967	809 000	2 079 967

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1994, la société SA AGENCE INTERNATIONALE DE COMMERCIALISATION IMMOBILIERE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué de :

- S.A. A.I.C.I., tête de groupe ;
- S.A.R.L. MALESHERBES GESTION, filiale détenue à 100 % ;

Au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, le résultat fiscal du groupe est un bénéfice de 27.889 Euros.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
Nombre d'actions ordinaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 836 411,89	2 100 090,87	2 150 370,53	2 115 143,16	2 079 967,06
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	321,32	37 434,92	57 277,88	-10 159,31	24 125,05
Impôts sur les bénéfices	3 194,00	3 781,00	2 373,00	1 353,00	1 998,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	11 863,20	15 511,50	8 290,45	539,69	6 019,47
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,06	0,67	1,10	-0,23	0,44
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,24	0,31	0,17	0,01	0,12
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	12	12	15	15	15
Montant de la masse salariale	633 090,01	629 447,38	661 954,61	693 086,36	577 058,93
Montant des sommes versées en avantages sociaux	240 454,47	245 691,77	261 837,63	304 550,23	277 715,41

Représentation des fonds mandants

Représentation des fonds des mandants au 31/12/2024		
Etat récapitulatif de la balance des comptes mandants Transactions à la date du 31/12/2024		
Activité exercée : ☐ avec réception de fonds ☒ sans réception de fonds ☐ avec réception occasionnelle de fonds séquestres		
	DEBIT	CREDIT
Total Mandants Transactions		0
Total Trésorerie Transactions	0	
Etats récapitulatif de la balance par solde des comptes mandants Gestion à la date du 31/12/2024		
MANDANTS	DEBIT	CREDIT
Total Mandants Gérance	9 529	431 460
Total Mandants Locations Saisonnières	4 715	163 761
Total Mandants Syndics		
Honoraires	0	7 480
Comptes d'attente	0	117
Sous-total comptes mandants Gestion	14 244	602 817
TRESORERIE	DEBIT	CREDIT
Total Trésorerie Gérance	429 410	0
Total Trésorerie Locations Saisonnières	159 163	
Total Trésorerie Syndics		
Sous-total comptes de trésorerie Gestion	588 573	0
TOTAL BALANCE GESTION	602 817	602 817

Nom du garant financier

GALIAN ASSURANCE

Adresse du garant

89, rue La Boétie 75008 PARIS

Montant de la garantie financière transaction immobilière

120 000 €

Montant de la garantie financière gestion immobilière

1 500 000 €

